

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **6 décembre 2022 à 18 h 30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Normand Dupont, directeur général adjoint, Marie-France Potvin, directrice du Service des finances et trésorière, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yves Tessier, directeur du Service de police, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS ET DU BUDGET 2023

RÉSOLUTION... ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 2022-12-693

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – BUDGET 2023 2022-12-694

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le **budget** pour l'exercice financier **2023**, au montant de **123 667 000 \$**, soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION... CLÔTURE DE LA SÉANCE 2022-12-695

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la séance soit levée à 19 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **6 décembre 2022 à 19 h 30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Normand Dupont, directeur général adjoint, Marie-France Potvin, directrice du Service des finances et trésorière, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale, Yves Tessier, directeur du Service de police et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

**RÉSOLUTION...
2022-12-696**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Retrait à l'ordre du jour :

9.2 Acceptation de soumission – Dossier SA2022-059 – Traitement de l'agrile du frêne au TreeAzin MD - Années 2023 et 2024

Ajouts à l'ordre du jour :

19.1 Confirmation d'embauche - Directeur du Service des ressources humaines

19.2 Démolition – Demande 2022-03883 – 571, boulevard du Curé-Labelle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-697**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette que le procès-verbal de la séance ordinaire du **8 novembre 2022** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2022-12-698

RÈGLEMENT 1242-9

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1242-9 modifiant le Règlement 1242 établissant les compensations à l'égard de l'utilisation du réseau municipal d'égout et de l'assainissement des eaux usées pour les immeubles industriels** dont l'objet est de majorer les compensations de base et au mètre cube d'eau potable utilisée par une industrie pour le traitement des eaux usées.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1242-9 modifiant le Règlement 1242 établissant les compensations à l'égard de l'utilisation du réseau municipal d'égout et de l'assainissement des eaux usées pour les immeubles industriels**.

AVIS DE MOTION...
2022-12-699

RÈGLEMENT 1417-26

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1417-26 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme** dont l'objet est de revoir certaines dispositions relatives aux bâtiments, constructions et équipements accessoires pour les usages du groupe Habitation.

AVIS DE MOTION...
2022-12-700

RÈGLEMENT 1418-180

Monsieur Jean-François Pinard un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-180 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de REMPLACER certaines dispositions relatives aux bâtiments, constructions et équipements accessoires pour les usages du groupe Habitation.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2022-12-701

RÈGLEMENT 1423-42

Monsieur Philippe Magnenat donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1423-42 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** dont l'objet est d'AJOUTER des objectifs et critères à la zone C-550.

AVIS DE MOTION...
2022-12-702

RÈGLEMENT 1667

Monsieur Philippe Magnenat donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1667 décrétant l'acquisition de matériel et d'équipements pour la modernisation du système de communication radio-voix P25, et un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin**.

Monsieur Philippe Magnenat dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de règlement 1667 décrétant l'acquisition de matériel et d'équipements pour la modernisation du système de communication radio-voix p25, et un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin**.

AVIS DE MOTION...
2022-12-703

RÈGLEMENT 1668

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1668 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2023**.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1668 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2023**.

RÉSOLUTION...
2022-12-704

**CRÉATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE EN
MILIEU PRIVÉ – LOTS 6 098 463 ET 5 098 476**

ATTENDU QUE par acte de donation signé le 6 octobre 2022, l'entreprise Placement Crémazie inc. a cédé à la Ville de Blainville les lots 5 098 463 et 5 098 476 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE pour assurer la pérennité des milieux naturels qui s'y trouvent, il est recommandé de leur attribuer un statut de protection légale à perpétuité qui prendrait la forme d'une réserve naturelle en milieu privé.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par M^{me} Nicole Ruel :

- **DE DÉPOSER** une demande de création d'une réserve naturelle en milieu privé auprès du **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)** afin de consolider la protection des lots 5 098 463 et 5 098 476 du Cadastre du Québec, acquis par la Ville par le biais d'un don écologique.
- **D'AUTORISER** la directrice du Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'intention au MELCCFP.
- **D'AUTORISER** l'organisme Nature-Action Québec à accompagner la Ville dans cette démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-705

**DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-03880
579, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

ATTENDU les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition permettra la construction d'un nouveau bâtiment mixte.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 579, boulevard du Curé-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-706

DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-03881
577, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE

ATTENDU les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition permettra la construction d'un nouveau bâtiment mixte.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 577, boulevard du Curé-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-707

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 15 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **15 novembre 2022** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-708

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00150
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
(TOTAL DES MARGES LATÉRALES)
56, RUE ÉMILIE-DESJARDINS
(LOT 3 123 401)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-11-06.1** du 15 novembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **3 123 401** du Cadastre du Québec (*56, rue Émilie-Desjardins*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un total des marges latérales de 4,2 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-143, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, un total des marges latérales de 5 mètres est prescrit.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-709

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00156
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
(MARGE LATÉRALE)
209, RUE OUIMET
(LOT 5 591 257)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-11-06.2** du 15 novembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **5 591 257** du Cadastre du Québec (*209, rue Ouimet*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge latérale de 1,80 mètre**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-609, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge latérale minimale de 2 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-710

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00157
ÉCOLE DES SEMAILLES – REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR (PROPORTION DE MATÉRIAUX DE CLASSE 1 EN
FAÇADE PRINCIPALE)
1100, BOULEVARD CÉLORON
(LOT 2 274 692)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-11-06.3** du 15 novembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat qu'il soit accordé au lot **2 274 692** du Cadastre du Québec (*1100, boulevard Céloron*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une proportion de matériaux de classe 1 de 45 % sur la façade principale**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit une proportion minimale de 70 %.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-711

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00159
OPÉRATION CADASTRALE PROJETÉE (LARGEUR D'UN LOT
ADJACENT À UN PARC)
RUE DU MONT-BLANC
(LOT 6 187 705 (LOT PROJETÉ 6 536 022))

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-11-06.4** du 15 novembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **6 187 705** (lot projeté **6 536 022**) du Cadastre du Québec (*rue du Mont-Blanc*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le lot projeté, une largeur de 22,50 mètres**, alors que le Règlement 1419 de lotissement prescrit que la largeur d'un lot dont une ligne latérale est adjacente à un parc doit être augmentée d'au moins 10 % par rapport à la largeur minimale prescrite (21 mètres) au tableau des spécifications de la zone, soit 23,10 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-712

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00162
HABITATION UNIFAMILIALE PROJETÉE
(LARGEUR D'UN BÂTIMENT)
RUE DE BELLEVUE
(LOT 6 423 887)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-11-06.5** du 15 novembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **6 423 887** du Cadastre du Québec (*rue de Bellevue*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une largeur de 13,90 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-742, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une largeur minimale de 18 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-713**

DÉSIGNATION – RUE DE BEAUMONT

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Nicole Ruel de procéder à la désignation de la rue projetée située entre la rue des Charmettes et la montée Gagnon dans le quartier Chambéry, sous l'appellation « **rue de Beaumont** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-714**

DÉSIGNATION – RUE DE CHAMONIX

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Nicole Ruel de procéder à la désignation de la rue projetée faisant une boucle avec la rue du Mont-Blanc dans le quartier Chambéry, sous l'appellation « **rue de Chamonix** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-715**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-08-459 APPLICATION DU
RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 2022-96 CONCERNANT
LES MILIEUX NATURELS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL**

ATTENDU QUE les titres de certains employés municipaux affectés à l'application du Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 concernant les milieux naturels de la Communauté métropolitaine de Montréal en vertu de la résolution 2022-08-459 adoptée à la séance ordinaire du 16 août 2022 ont été modifiés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par M^{me} Nicole Ruel modifier la résolution 2022-08-459 adoptée à la séance ordinaire du 16 août 2022 en remplaçant le titre « *Inspecteur en bâtiments et en environnement* » par « **Technicien aux permis et aux inspections** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-716**

**NOMINATION DES FONCTIONNAIRES
MUNICIPAUX POUR L'ADMINISTRATION
ET L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

ATTENDU QUE selon l'article 7 du Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme, le conseil municipal doit désigner par résolution les fonctionnaires municipaux qui administrent et appliquent ces règlements;

ATTENDU QUE des changements récents au sein du Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire requièrent une révision des nominations actuellement en vigueur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire que les fonctionnaires municipaux ci-dessous mentionnés soient nommés comme « fonctionnaires désignés » pour l'administration et l'application des Règlements d'urbanisme 1416, 1417, 1418, 1419, 1420, 1422, 1423 et 1424, savoir :

- Directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire;
- Chef de division – Permis, inspections et requêtes;
- Chef de division – Planification et réglementation;
- Responsable de l'environnement;
- Conseiller en urbanisme;
- Technicien aux permis et aux inspections;

- Technicien en environnement;
- Préposé aux permis et à l'environnement;
- Inspecteur plaintes et requêtes.

QUE la présente résolution remplace toute résolution antérieure au même effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-717**

**OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2022-00029
LOTS PROJETÉS 6 535 976 À 6 536 031
(RUE DU MONT-BLANC)
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 535 976 à 6 536 031** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE des sentiers publics seront aménagés dans le projet;

ATTENDU QUE le ruisseau Dominique-Juteau et sa bande riveraine sont localisés en partie sur certains lots de la présente opération cadastrale;

ATTENDU QUE le Règlement 1419 de lotissement prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée équivaut à 95 768,20 mètres carrés;

ATTENDU QUE la superficie totale des lots mise en valeur équivaut à 51 471,20 mètres carrés;

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée appartenant à **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD (2020) INC.** équivaut à 11 085,40 mètres carrés;

ATTENDU QUE la partie de lot 6 535 976 à céder, excédant le sentier, a une superficie de 1 920 mètres carrés, soit l'équivalent de 17,32 % de la superficie totale des lots mis en valeur appartenant à **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD (2020) INC.**;

ATTENDU QUE la superficie excédante de terrain à céder pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels par **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD (2020) INC.** équivaut à 811,46 mètres carrés, soit 7,32 % de la superficie totale des lots mis en valeur;

ATTENDU QUE la superficie excédante de 811,46 mètres carrés du lot 6 535 976 du Cadastre du Québec à être cédée sera mise en réserve pour une future opération cadastrale de **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD (2020) INC.**;

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée appartenant à **9205-2240 QUÉBEC INC.** équivaut à 13 454,90 mètres carrés;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 536 023 à céder à une superficie de 1 879,9 mètres carrés, soit l'équivalent de 13,97 % de la superficie totale des lots mis en valeur appartenant à **9205-2240 QUÉBEC INC.**;

ATTENDU QUE la superficie excédante de terrain à céder pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels par **9205-2240 QUÉBEC INC.** équivaut à 534,41 mètres carrés, soit 3,97 % de la superficie totale des lots mis en valeur;

ATTENDU QUE la superficie excédante de 534,41 mètres carrés du lot 6 536 023 du Cadastre du Québec à être cédée sera mise en réserve pour une future opération cadastrale de **9205-2240 QUÉBEC INC.**;

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée appartenant à **GROUPE NOVICO INC.** équivaut à 71 227,90 mètres carrés;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 536 031 d'une superficie de 44 297 mètres carrés n'est pas mis en valeur dans cette opération cadastrale et devra faire l'objet d'une contribution pour fins de parc lors de la mise en valeur de ce dernier;

ATTENDU QUE la superficie totale des lots mis en valeur appartenant à **GROUPE NOVICO INC.** équivaut à 26 930,90 mètres carrés;

ATTENDU QUE la partie de lot 6 536 030 à céder, excédant le sentier et la bande riveraine du ruisseau Dominique-Juteau, a une superficie de 4 495 mètres carrés, et que la partie de lot 6 536 029 à céder, excédant la bande riveraine du ruisseau Dominique-Juteau, a une superficie de 2 027,80 mètres carrés, soit l'équivalent de 24,22 % de la superficie totale des lots mis en valeur appartenant à **GROUPE NOVICO INC.**;

ATTENDU QUE la superficie excédante de terrain à céder pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels par **GROUPE NOVICO INC.** équivaut à 3 829,71 mètres carrés, soit 14,22 % de la superficie totale des lots mis en valeur;

ATTENDU QUE la superficie excédante de 3 829,71 mètres carrés des lots 6 536 030 et 6 536 029 du Cadastre du Québec à être cédée sera mise en réserve pour une future opération cadastrale de **GROUPE NOVICO INC.**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron que soit exigé comme condition d'approbation du plan de lotissement visant la création des lots **6 536 976 à 6 536 031** du Cadastre du Québec préparé par Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, daté du 15 septembre 2022, minute 14398, dossier 34101-19870RE, la cession à la Ville des lots 6 535 976, 6 536 023, 6 535 029 et 6 536 030 du Cadastre du Québec, le tout conformément aux dispositions du Règlement 1419 de lotissement.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer le ou les actes de cession à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-718

OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2022-00033
LOTS PROJETÉS 6 549 395 À 6 549 428
(RUES DE CHANAZ ET DU VIROLLET)
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 549 395 à 6 549 428** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE des sentiers publics seront aménagés dans le projet;

ATTENDU QUE le ruisseau Sylvio-Lauzon et sa bande riveraine sont localisés en partie sur certains lots de la présente opération cadastrale;

ATTENDU QUE le Règlement 1419 de lotissement prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée équivaut à 97 636,30 mètres carrés;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 549 428 d'une superficie de 51 782,1 mètres carrés n'est pas mis en valeur dans cette opération cadastrale et devra faire l'objet d'une contribution pour fins de parc lors de la mise en valeur de ce dernier;

ATTENDU QUE la superficie totale des lots mis en valeur appartenant à **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD (2020) INC.** équivaut à 45 854,20 mètres carrés;

ATTENDU QUE la partie de lot 6 549 426 à céder, excédant le sentier et la bande riveraine du ruisseau Sylvio-Lauzon, a une superficie de 1828,10 mètres carrés, et que la partie de lot 6 549 427 à céder, excédant le sentier et la bande riveraine du ruisseau Sylvio-Lauzon, a une superficie de 2 309,30 mètres carrés, soit l'équivalent de 9,02 % de la superficie totale des lots mis en valeur appartenant à **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD (2020) INC.**;

ATTENDU QUE la superficie manquante à céder pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels par **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER MATHIEU-MÉNARD (2020) INC.** équivaut à 448,02 mètres carrés, soit 0,98 % de la superficie totale des lots mis en valeur et sera être prise à même la réserve sur le lot 6 535 976.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron que soit exigé comme condition d'approbation du plan de lotissement visant la création des lots **6 549 395 à 6 549 428** du Cadastre du Québec préparé par Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, daté du 1^{er} novembre 2022, minute 14471, dossier 34101-19145R2, la cession à la Ville des lots 6 549 426 et 6 549 427 du Cadastre du Québec, le tout conformément aux dispositions du Règlement 1419 de lotissement.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de cession à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-719

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE 2022-00154, 2022-00155, 2022-00152, 2022-00040,
2022-00163, 2022-00161, 2022-00151 ET 2022-00148

ATTENDU les recommandations du 15 novembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2022-00154	571, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Habitation multifamiliale mixte Recommandation C.C.U. 22-11-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2022-00155	1444, boulevard du Curé-Labelle Reconstruction – Partie arrière d'un bâtiment commercial Recommandation C.C.U. 22-11-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2022-00152	29, rue de Montjay Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-11-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2022-00040	Lot 6 423 887 (rue de Bellevue) Modification au PIIA 2022-00040 Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 22-11-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2022-00163	Quartier Chambéry (rues de Chanaz et du Virollet – Phase 2) Développement immobilier Mathieu Ménard (2020) inc. Opération cadastrale Recommandation C.C.U. 22-11-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2022-00161	Quartier Chambéry (rue du Mont-Blanc – Phase 3) Groupe Novico inc., Développement immobilier Mathieu Ménard (2020) inc. et 9205-2240 Québec inc. Opération cadastrale Recommandation C.C.U. 22-11-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2022-00151	28, chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest Maison Lamora Enseigne murale Recommandation C.C.U. 22-11-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2022-00148	820, boulevard du Curé-Labelle Maxi

Enseignes murales

Recommandation **C.C.U. 22-11-05.8** et plans (**Annexe H**)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2022-00154, 2022-00155, 2022-00152, 2022-00040, 2022-00163, 2022-00161, 2022-00151 et 2022-00148**, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à H »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-720

APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-180 P1

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 17 de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le *Premier projet de Règlement 1418-180 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **24 janvier 2023 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-721

APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1417-26

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le *Projet de Règlement 1417-26 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **24 janvier 2023 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-722

APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1423-42

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Projet de Règlement 1423-42 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **24 janvier 2023 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-723

APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-178 P2

ATTENDU QU'en date du 8 novembre 2022, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-178 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Second projet de Règlement 1418-178 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau des Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-724

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
COMMIS À L'ACCUEIL ET À L'ADMINISTRATION
À LA COUR MUNICIPALE
SERVICES JURIDIQUES

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par M^{me} Michèle Murray de confirmer l'embauche de **Mme Geneviève Plante** au poste permanent de « *Commis à l'accueil et à l'administration à la Cour municipale* » aux Services juridiques, rétroactivement au 28 novembre 2022. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-725

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONCIERGE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de confirmer l'embauche de **M. Christian Ouellet** au poste permanent de « *Conciergerie* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 27 novembre 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – Cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-726

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **Mme Catherine Nolin** au poste cadre permanent de « *Conseillère en ressources humaines* » au Service des ressources humaines, à compter du 9 janvier 2023, et ce, conditionnellement à la réussite des tests psychométriques et de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-727

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONSEILLER EN URBANISME
SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **M. Alexandre Lavallée** au poste permanent de « *Conseiller en urbanisme* » au Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, à compter du 10 janvier 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-728

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
PRÉPOSÉ DIVISION ENQUÊTES
SERVICE DE POLICE

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron de confirmer l'embauche de **Mme Line Lécuyer** au poste permanent de « *Préposée à la division enquêtes* » au Service de police, en date du 6 décembre 2022. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-729

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
RÉGISSEUR
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par M^{me} Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Benoît Poulin** au poste cadre permanent de « *Régisseur* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, à compter du 9 janvier 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-730

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 octobre au 15 novembre 2022** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-731

NOMINATION D'UN POLICIER AUXILIAIRE

ATTENDU QUE la permanence de monsieur Nicolas Courtois-Dubé, policier temporaire est recommandée;

ATTENDU les dispositions de la Convention collective des policiers et policières de Blainville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron de nommer **M. Nicolas Courtois-Dubé** à titre de *policier auxiliaire permanent*, rétroactivement au 4 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-732**

**PROLONGATION DE PÉRIODE DE PROBATION
CONSEILLÈRE EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION**

ATTENDU QUE par sa résolution 2022-05-288, adoptée lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, le conseil a confirmé l'embauche de Mme Emmanuelle Jobidon au poste cadre contractuel de « Conseillère en transition écologique et innovation » à la Direction générale et mairie, avec une période de probation de six (6) mois;

ATTENDU QUE Mme Jobidon a débuté son emploi en date du 6 juin 2022 et qu'elle est absente du travail depuis le 4 octobre 2022.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de prolonger la période de probation de **Mme Emmanuelle Jobidon**, conseillère en transition écologique et innovation, pour une période de deux (2) mois à compter de sa date de retour complet au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-733**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2023-014
DIVERS TRAVAUX D'AMÉLIORATION
POSTE DE POLICE - ARCHITECTURE
PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **COURSOL MIRON ARCHITECTES INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de divers travaux d'amélioration au poste de police, au montant de **70 019,77 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1665.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-734**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-070 P
REMPLACEMENT ET AJOUT D'UNITÉS CVAC
ET DE CHAUFFAGE DANS TROIS BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a lancé la demande de soumissions publique SA2022-070 P pour le remplacement et l'ajout d'unités CVAC et de chauffage dans trois bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission et que le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

ATTENDU les dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la soumission de la compagnie **9313-8329 QUÉBEC INC. (Ventilation MFC)** pour le remplacement et l'ajout d'unités CVAC et de chauffage dans trois bâtiments municipaux, au montant révisé de **294 910,88 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1638.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-735

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-074 P
ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES FEUX DE
CIRCULATION
ANNÉE 2023**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LAURIN LAURIN (1991) INC.** pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, au montant de **227 914,94\$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-340-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-736

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-085 P
ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES GÉNÉRATRICES
ANNÉES 2023 À 2025**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **ENTREPRISE ÉLECTRIQUES NADCO INC.** pour l'entretien préventif et correctif des génératrices, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, au montant de **147 928,41 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02-822-01-531, 02-413-00-531, 02-415-00-531, 02-811-00-531, 02-812-00-531, 02-820-00-531, 02-753-00-531, 02-826-00-531 et 02-819-00-531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-737

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-089 P
SERVICE D'HYDRO-EXCAVATION À L'AIDE
D'UN CAMION VACUUM À MÂT TÉLESCOPIQUE
ANNÉE 2023**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9363-9888 QUÉBEC INC.** pour les services d'hydro-excavation à l'aide d'un camion vacuum à mât télescopique, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, au montant de **43 115,63 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-413-00-527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-738

APPROBATION – RÈGLEMENT 1636-3

ATTENDU QU'en date du 8 novembre 2022, le *Projet de règlement 1636-3* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Perron et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que le *Règlement 1636-3 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-739**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1637-3

ATTENDU QU'en date du 8 novembre 2022, le *Projet de règlement 1637-3* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron que le *Règlement 1637-3 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-740**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1666

ATTENDU QU'en date du 8 novembre 2022, le *Projet de Règlement 1666* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Perron et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin **D'APPROUVER** le *Règlement 1666 décrétant l'acquisition de deux camions d'élévation neufs pour le Service de la sécurité incendie, et un emprunt de 5 000 000 \$ à cette fin.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **9 au 13 janvier 2023** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-741**

**APPUI À LA VILLE DE BOIS-DES-FILION
DOSSIER DU PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 19
AVEC VOIES RÉSERVÉES AU TRANSPORT COLLECTIF
À BOIS-DES-FILION**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a entrepris la réalisation du projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif entre l'autoroute 440 à Laval et l'autoroute 640 à Bois-des-Filion;

ATTENDU QUE ce projet constituera une infrastructure majeure et stratégique pour la Ville de Bois-des-Filion, mais aussi pour toutes les villes environnantes et pour l'ensemble de la couronne nord de Montréal;

ATTENDU QUE ce projet était et demeure une opportunité pour une véritable planification intégrée entre le ministère des Transports du Québec et les villes directement concernées;

ATTENDU les demandes légitimes de la Ville de Bois-des-Filion pour garantir une insertion harmonieuse du projet dans le contexte urbain qui est le sien;

ATTENDU QUE la Ville de Bois-des-Filion a fait une demande d'intervention ministérielle dans le dossier de parachèvement de l'autoroute sur son territoire, pour mettre en place et garantir un véritable dialogue en vue de la recherche de solutions efficaces aux problèmes soulevés par celle-ci.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard :

- **D'APPUYER** la Ville de Bois-des-Filion dans sa démarche auprès de la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, en vue de la recherche conjointe de solutions aux problèmes soulevés par la planification actuelle des infrastructures autoroutières qui seront mises en place sur le territoire de la Ville de Bois-des-Filion;
- **D'INVITER** les équipes de conception et de planification du Ministère à faire preuve de sensibilité, d'ouverture et de respect des meilleures pratiques urbanistiques dans leurs interventions en milieu urbanisé;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Bois-des-Filion, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au ministre responsable de la région des Laurentides, aux députés du comté de Blainville, du comté de Groulx, du comté de Les Plaines et du comté de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-742**

**DÉPÔT – DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt, pour chacun des membres du conseil, d'une ***Déclaration mise à jour de ses intérêts pécuniaires***, et ce, conformément à **l'article 358** de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-743**

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02-110-00-693 et 02-110-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-744**

**AUTORISATION – PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS
ET COMMANDITES À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser ou d'entériner les participations, contributions et/ou commandites aux différentes activités apparaissant à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même le poste budgétaire 02-110-00-305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-745**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE CONCERNANT LA CESSION PAR LA VILLE
DE BLAINVILLE DU LOT 6 430 311 DU CADASTRE
DU QUÉBEC AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DES MILLE-ÎLES**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI), dans le cadre de sa planification et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) (la Loi), a informé la Ville qu'une nouvelle école primaire devait être établie dans la partie Est du territoire;

ATTENDU QUE la Ville, en vertu de l'article 272.2 de la Loi, doit céder à titre gratuit un immeuble aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école ou d'un centre;

ATTENDU QUE la Ville et le CSSMI ont arrêté leur choix sur le lot 6 430 311 du cadastre du Québec, lequel présente toutes les caractéristiques souhaitées pour l'implantation de la nouvelle école primaire;

ATTENDU QUE les parties souhaitent préciser leurs obligations respectives dans une entente.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron de ratifier l'Entente concernant la cession par la Ville de Blainville du lot 6 430 311 du Cadastre du Québec au Centre de services scolaire des Mille-Îles, signée par le directeur des Services juridiques et greffier, et d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-746**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
MAINLEVÉE PURE ET SIMPLE
LOT 6 352 271 – 1499, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC
GESTION ÉRIC BOULAY INC.**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accorder à **Gestion Éric Boulay inc.**, une mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de tous les droits hypothécaires et résolutoires créés en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **26 410 880**.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-747

**AUTORISATION DE SIGNATURE
MODIFICATION D'UN ACTE DE SERVITUDE
GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES INC.
LOT 2 270 174 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville a accordé à Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. (TQM), par acte notarié signé le 7 octobre 2020 et publié sous le numéro 25 749 567 au registre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne, une servitude pour un pipeline ainsi que les installations et ouvrages accessoires sur le lot 2 270 174 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE TQM souhaite modifier légèrement l'assiette de la servitude de manière à l'agrandir de 164.5 mètres carrés afin, notamment, qu'elle comprenne la totalité de l'aire de gravier afférente au poste de compression.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de correction à un acte de servitude pour des installations de pipeline et autres ouvrages accessoires, sur le lot 2 270 174 du Cadastre du Québec, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-748

**CONSENTEMENT À LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE
EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA
PARTIE DU LOT 3 738 524 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RANG
SAINT-FRANÇOIS)**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron de consentir à la création d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur d'**HYDRO-QUÉBEC** et de **BELL CANADA** pour le passage des lignes de distribution d'énergie électrique et de télécommunications sur une partie du lot **3 738 524** du Cadastre du Québec, d'une largeur approximative de 3 mètres, tel qu'illustré au plan 1413B66467580N.

QUE le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire d'« **Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication** » soumis à cette fin par HYDRO-QUÉBEC.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 20 h 24 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-749

**MANDAT À LA FIRME TRIVIUM AVOCATS
DOSSIER DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF
SAI-M-318910-2210**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de mandater la firme **TRIVIUM AVOCATS** pour représenter la Ville dans le cadre du dossier du Tribunal administratif du Québec numéro SAI-M-318910-2210.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-750

**MODIFICATION D'UNE ENTENTE EXISTANTE
GESTION IMMOBILIÈRE PRIMEAU INC.
LOT 6 446 118 – RUE JEAN-GUYON**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a vendu à **GESTION IMMOBILIÈRE PRIMEAU INC.**, par acte notarié signé le 7 juillet 2021, lequel a été publié au registre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 26 484 539, le lot 6 446 118 du cadastre du Québec (ci-après « Acte de vente »);

ATTENDU QUE selon les termes apparaissant à l'Acte de vente, **GESTION IMMOBILIÈRE PRIMEAU INC.** s'était engagée à construire ou à faire construire sur le terrain, au plus tard le 31 décembre 2022, une bâtisse ou un agrandissement du bâtiment situé sur le lot adjacent (6 079 276) dont la valeur minimum selon le rôle d'évaluation en vigueur à cette date serait de HUIT CENT MILLE DOLLARS (800 000 \$);

ATTENDU QU'en cas de défaut, le contrat prévoit notamment le droit pour la Ville d'imposer une pénalité égale aux taxes foncières que la Ville perd en raison de l'absence de bâtiment ou du fait que la valeur n'est pas atteinte;

ATTENDU QUE **GESTION IMMOBILIÈRE PRIMEAU INC.** demande une prolongation du délai pour l'obligation de construire vu les retards engendrés par la pandémie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin :

- D'APPORTER la modification suivante à l'entente existante entre la Ville et **GESTION IMMOBILIÈRE PRIMEAU INC.**, suite à la vente à cette entreprise du lot 6 446 118 du Cadastre du Québec, situé sur la rue Jean-Guyon, savoir :
- Report au 31 décembre 2023 de l'obligation de construire stipulée à l'Acte de vente et annulation de l'obligation de verser à la Ville une pénalité équivalente aux taxes foncières jusqu'à cette date.

Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 20 h 26 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-751

**APPROBATION – BUDGET 2023
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville a dressé son budget pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU les dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'adopter le **Budget 2023** de la *Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville* au montant de **3 551 811 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-752

**APPROBATION – BUDGET 2023
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU
PARC DU DOMAINE VERT**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert a dressé son budget pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU les dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron d'adopter le **Budget 2023** de la **Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert** au montant de **2 373 223 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-753**

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **novembre 2022** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-754**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
SOUTIEN POUR LES APPLICATIONS DE GESTION MUNICIPALE –
PG SOLUTIONS INC.
ANNÉE 2023**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par M^{me} Michèle Murray d'accepter la proposition de la firme **PG SOLUTIONS INC.**, pour le soutien des applications de gestion municipale pour l'année 2023, au montant total de **270 467,19 \$ taxes incluses**, d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02-133-00-415* et d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout contrat et entente visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-755**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
SOUTIEN POUR LES APPLICATIONS DE GESTION POLICIÈRE ET
INCENDIE DE LA FIRME
EMERGENSYS SOLUTIONS INC.
ANNÉE 2023**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Perron et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'accepter la proposition de la firme **EMERGENSYS SOLUTIONS INC.**, pour le soutien des applications de gestion policière et incendie pour l'année 2023, au montant total de **129 453,57 \$ taxes incluses**, d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02-133-00-415* et d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout contrat et entente visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-756**

**ENCADREMENT DES CHIENS
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX**

ATTENDU QUE le 4 août 2022 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un citoyen et un autre chien;

ATTENDU QUE le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

ATTENDU le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien potentiellement dangereux*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Marie-Claude Perron de déclarer *chien potentiellement dangereux*, conformément à l'article 120 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement BLV-220804-006, portant le nom « Whisky », de race Husky, et dont le gardien est Jean-Sébastien Miron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-757

ENCADREMENT DES CHIENS
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le 11 juin 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un autre chien;

ATTENDU QUE le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

ATTENDU le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien à risque*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de déclarer *chien à risque*, conformément à l'article 117 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement BLV-210611-009, portant le nom « Olaf », de race Yorkshire, et dont le gardien est Danielle Gray.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-758

ENCADREMENT DES CHIENS
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le 20 mai 2022 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un citoyen;

ATTENDU QUE le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

ATTENDU le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien à risque*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de déclarer *chien à risque*, conformément à l'article 117 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement BLV-220520-006, portant le nom « Mojo », de race Yorkshire, et dont le gardien est Isabelle Cusson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-759

ENCADREMENT DES CHIENS
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le 3 juillet 2021 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un autre chien;

ATTENDU QUE le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

ATTENDU le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien potentiellement dangereux*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de déclarer *chien potentiellement dangereux*, conformément à l'article 120 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement BLV-210712-013, portant le nom « Puppy », de race boxer-pitbull, et dont le gardien est Marie-Christine Dubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-760

ENCADREMENT DES CHIENS
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le 19 février 2022 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un autre chien;

ATTENDU QUE le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

ATTENDU le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien potentiellement dangereux*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette de déclarer *chien potentiellement dangereux*, conformément à l'article 120 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement BLV-220219-006, portant le nom « Bonhomme », de race Pitbull croisé Labrador, et dont le gardien est Alexandre Mc-Nicoll.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-761

ENCADREMENT DES CHIENS
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2022 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers un citoyen;

ATTENDU QUE le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

ATTENDU le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien à risque*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par M^{me} Michèle Murray de déclarer *chien à risque*, conformément à l'article 117 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement BLV-220601-007, portant le nom « Baloo », de race Bouvier Bernois, et dont le gardien est Jean-François Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-762

**AUTORISATION DE SIGNATURE
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR
PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES (ARLPHL) –
SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES HANDICAPÉES DURANT LE CAMP
DE JOUR DE L'ÉTÉ 2022**

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser le directeur adjoint – secteur programmation, plateaux, vie associative et communautaire à signer pour et au nom de la Ville la convention d'aide financière avec l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPHL) pour le soutien à l'accompagnement des personnes handicapées durant le camp de jour de l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-763

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE - AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF -
VÉLOCE III – VOLET 3 - ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET SES
EMBRANCHEMENTS**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser le directeur du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire ou son représentant à faire une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements, en fonction des dépenses déclarées par la municipalité pour l'entretien du réseau cyclable pour la saison estivale 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-764

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
RÉFECTION DU PLANCHER DE LA SALLE DE FORMATION DU
POSTE DE POLICE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la proposition de la compagnie **9336-8421 QUÉBEC INC.** pour la réfection du plancher de la salle de formation du Poste de police, au montant de **24 719,63 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *soixante (60) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-765

**MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-050
TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA CARROSSERIE DE QUATRE
VÉHICULES**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-07-406**, adoptée le 5 juillet 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme des compagnies **9208-8079 QUÉBEC INC. (lot 1, 2 et 4)** et **P. ET N. LAMOUREUX LTÉE (lot 3)** pour les travaux de réparation de la carrosserie de quatre véhicules;

ATTENDU QUE lors des travaux de sablage de l'unité 608 (lot 1), plusieurs trous et fissures sont apparus et ont nécessité des réparations additionnelles.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de modifier le contrat **SA2022-050** pour le **lot 1**, d'autoriser une dépense additionnelle de **8 318,44 \$ taxes incluses**, payable à la compagnie **9208-8079 QUÉBEC INC.** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *soixante (60) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-766

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER 7210-2018-039-S
COLLECTE DES EAUX USÉES
SURVEILLANCE DES TRAVAUX
SECTEUR DU BLAINVILLIER

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M^{me} Nicole Ruel d'autoriser une dépense additionnelle de **9 312,98 \$ taxes incluses**, pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de collecte des eaux usées dans le secteur du Blainvillier, payable à la firme **SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.**, de modifier le contrat en conséquence, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense supplémentaire à même les fonds prévus au *Règlement 1593-1*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-767

REJET DE SOUMISSIONS
DOSSIER 7210-2021-040
SORTIES KM 28 ET KM 31 DE L'A15
INGÉNIERIE – ÉTUDE DE CIRCULATION

ATTENDU QUE le Service du génie a lancé la demande de soumissions publiques 7210-2021-040 pour l'étude de circulation du secteur des sorties 28 et 31 de l'Autoroute 15, en collaboration avec la Ville de Mirabel et le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) propositions, lesquelles présentent un dépassement important du budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Francis Allaire de rejeter les soumissions reçues dans le cadre du dossier **7210-2021-040** pour l'étude de circulation du secteur des sorties 28 et 31 de l'Autoroute 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-768

REJET DE SOUMISSIONS
DOSSIER SG2022-016 P
NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION
BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST

ATTENDU QUE le Service du génie a lancé la demande de soumissions publiques **SG2022-016 P** pour l'implantation de nouveaux feux de circulation sur le boulevard de la Seigneurie Ouest;

ATTENDU QUE les soumissions reçues présentent un dépassement important du budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Serge Paquette de rejeter l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre du dossier **SG2022-016 P** pour l'implantation de nouveaux feux de circulation sur le boulevard de la Seigneurie Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-769**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE
DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par M^{me} Michèle Murray de confirmer l'embauche de **Mme Katia Lamarche** au poste cadre permanent de « *Directrice du Service des ressources humaines* », à compter du 9 janvier 2023, et ce, conditionnellement à la réussite des tests médicaux et psychométriques et de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-770**

**DEMANDE DE DÉMOLITION 2022-03883
571, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

ATTENDU les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE la démolition permettra la construction d'un bâtiment mixte.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 571, boulevard du Curé-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

**RÉSOLUTION...
2022-12-771**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Michèle Murray et appuyé par M^{me} Nicole Ruel que la séance soit levée à 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) *Liza Poulin*

MAIRESSE

(S) *Patrick St-Amour*

GREFFIER